

Le courrier des lecteurs

L'automobile

À propos du n° 557, août-septembre 2000

■ Jean GARNIER (36)

L'article intéressant de Christian Gerondeau (57) sur l'automobile et l'automobiliste appelle deux remarques de ma part.

La première concerne le prix de l'essence. Dans le passé, un prix élevé a eu comme heureuse conséquence l'apparition en Europe de voitures consommant moins d'essence. Cette sobriété a des avantages écologiques, économiques, et politiques en diminuant notre dépendance vis-à-vis des pays producteurs de pétrole. Tout cela est de la plus haute importance, et il paraît nécessaire de continuer dans cette voie pour progresser encore dans ce domaine.

Seconde remarque, notre camarade ne cite pas une contrepartie majeure de l'automobile, son bruit. Autrefois, il était agréable de se promener dans Paris et dans d'autres villes – je pense à Nice et à la Promenade des Anglais – c'est devenu odieux à cause du bruit des automobiles.

Il suffit de quelques voitures circulant la nuit pour troubler sérieusement le sommeil, que ce soit en ville, ou à la campagne au bord d'une route moyennement fréquentée. Une randonnée agréable peut être complètement gâchée quand on suit une route départementale pendant quelque temps.

De ce point de vue l'automobile est un fléau. Évidemment, quand on est au volant, on ne s'en aperçoit pas. La seule solution expérimentée avec succès est la zone piétonne, comme on y est bien ! Mais, évidemment, cela ne peut être généralisé...

La lutte contre le bruit est un des principaux défis pour le présent et le proche avenir. À quand un numéro de *La Jaune et la Rouge* sur ce sujet ? ■

Les X étrangers

À propos du n° 559, novembre 2000

■ Michel LÉVY (56)

L'article de Maurice Bernard (48) "Le recrutement des élèves étrangers à l'École polytechnique par le concours dit de la catégorie particulière, de 1944 à 1995" est illustré par le choix bizarre de la photographie de la classe de mathématiques spéciales 1947 du lycée d'Alger, dont aucun élève pourtant, quelle que fût sa communauté

d'origine, ne se présentait au concours d'entrée à l'X au titre de la catégorie particulière : faut-il rappeler en effet qu'en 1947 Alger était le chef-lieu d'un département français et avait encore été, à peine trois ans avant, la capitale de la France en guerre pour la libération de la métropole et le siège du gouvernement provisoire de la République française ?

La légende qui accompagne cette photographie est ambiguë et risque encore plus d'orienter le lecteur vers des conclusions inexactes.

... C'est cette légende qui appelle le présent courrier.

Je la cite tout d'abord *in extenso* :

"De 1925 à 1962 le lycée Bugeaud d'Alger a comporté une classe de mathématiques supérieures et une classe de mathématiques spéciales. Cette dernière dite "Taupé arabe" eut pour professeur légendaire Marcel Saint-Jean (le "Singe" évidemment). Malgré son appellation elle n'a compté qu'un nombre extrêmement faible d'élèves d'origine musulmane. En revanche la communauté juive d'Algérie, à la faveur du décret Crémieux de 1870, a fourni à l'École polytechnique et autres grandes écoles françaises d'ingénieurs des élèves en nombre croissant."

Le complément circonstanciel "à la faveur du décret Crémieux de 1870" laisse entendre que la communauté juive indigène d'Algérie aurait ainsi bénéficié, grâce à son accession en masse à la citoyenneté française complète, d'un privilège par rapport à la communauté indigène musulmane.

Il convient de corriger pareille appréciation.

En réalité l'avancement des Juifs indigènes d'Algérie n'a pas daté du décret du 24 octobre 1870 dit "décret Crémieux", mais bien de l'arrivée de la France en 1830, alors accueillie par la communauté juive comme une libératrice de l'oppression turque et arabe qui maintenait les Juifs dans une condition civile dégradante et sordide, et dans l'insécurité physique permanente.

Le décret Crémieux n'a fait ensuite qu'accompagner une émancipation déjà en cours et honorer une volonté démontrée des Juifs indigènes de progresser et d'assimiler la civilisation des Lumières qu'incarnait la France. (Rappelons que le régime de Vichy pendant la sombre période 1940-1942 avait abrogé le décret Crémieux.)

L'émergence rapide dans tous les domaines d'une élite juive en Algérie (notamment par la voie de la fonction publique moyenne, puis par l'accès à l'université et aux grandes écoles) n'a été que le fruit de la méritocratie à la française et non la conséquence de privilèges.

Que l'autre communauté indigène d'Algérie soit allée de l'avant moins vite et proportionnellement moins nombreuse pendant la même période, c'est un fait exact dont il convient de rechercher les causes objectives ailleurs que dans la non-extension à son profit du décret Crémieux (en toute hypothèse l'extension était totalement irréaliste à l'époque quand on sait que le décret Crémieux emportait obligation pour ses bénéficiaires d'adopter le statut civil personnel de droit commun, lequel était évidemment incompatible avec le droit coutumier coranique).

Les considérations qui précèdent n'ont certes plus aujourd'hui qu'un intérêt historique puisque 1962 a vidé l'Algérie de tous ses Juifs comme de tous ses Européens.

La suite a montré que Juifs et Européens avaient été en Algérie le levain d'une aventure humaine de progrès (malgré des erreurs, des lenteurs, des insuffisances, toutes notoires), aventure anéantie pour le malheur de toutes les communautés qui y vivaient. ■

À propos de l'an 2000

■ Gérard BLANC (68)

... L'année d'un début du siècle est une convention – qui a varié au cours des temps – pour laquelle la France manifeste une “exception culturelle” que la communauté scientifique internationale a formellement démentie.

Sans faire intervenir les arguments mathématiques, historiques ou sociologiques avancés par les uns ou les autres (le problème des arbres et des intervalles, les nombres cardinaux et ordinaux, la comptabilisation de l'âge à l'année échue, la manière de compter sur ses doigts, etc.), je vous présente un petit rappel historique.

Tout commencerait en 532 avec le moine Denys le Petit qui instaura l'ère chrétienne. Mais il était fort ignorant puisqu'il ignorait le 0, déjà connu des Indiens et des Arabes. De ce fait, pendant longtemps, très longtemps, les historiens ont ignoré l'année 0. Leur axe des temps ne peut pas être mis en correspondance avec l'ensemble des entiers relatifs.

Ceci ne facilite guère les calculs. Ainsi, pour connaître à quel âge est mort l'empereur Tibère, né en 42 avant J.-C. et mort en 37 après J.-C., la solution la plus évidente pour un écolier serait de faire la soustraction : $37 - (-42) = 79$; mais, en fait, cela lui donne un an de plus, car les historiens passent directement de l'an 1 avant J.-C. à l'an 1 après J.-C., ce qui conduit le calcul habituel à comptabiliser une année de trop...

En 1770, sous l'impulsion de Cassini, les astronomes ont introduit une année 0 pour compter les années antérieures à l'an 1.

En 1800, le Bureau des longitudes, institut créé en 1795 par la Convention (et dont plusieurs de nos camarades sont membres correspondants), prit le parti des historiens contre celui des astronomes et décida que le premier siècle de l'ère chrétienne s'étendrait de l'an 1 à l'an 100, le deuxième siècle de l'an 101 à l'an 200, etc.

En 1976, lors de sa seizième assemblée générale, l'Union astronomique internationale a fixé comme instant origine pour les calculs des tables des positions des planètes et corps célestes – effectués en siècles, avant ou après ce moment-là – le 1^{er} janvier 2000 à 12 h GMT (pour être sûr que tous les fuseaux horaires du monde aient atteint cette échéance). Ce système est entré en vigueur en 1984. Si le point 0 d'un calcul en siècle correspond au 1^{er} janvier 2000, cela correspond à l'évidence au début du siècle. ■